



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025-028

Renouvellement convention SBPA Année 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le six décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 02 décembre 2025

Date d'affichage : 02 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Jean-Pierre AUGER, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Jonathan MAILET

ABSENTE EXCUSEE : Céline HENG qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Le Maire soumet au conseil Municipal la convention de la SBPA relative à la prise en charge des chiens errants ou en état de divagation sur la commune et indique qu'il est nécessaire de renouveler cette convention passée avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux pour l'année 2026.

La redevance demandée par la SBPA pour 2026 s'élève à **498.50 Euros** (0.50 € X 997 habitants selon le dernier recensement INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité** de :

- renouveler la convention entre la commune et la SBPA pour l'année 2026
- de verser la somme demandée soit **498.50 Euros**.

Et autorise le Maire à signer la convention.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telrecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié sur site <https://pigny.fr> le :